

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2006**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 19 Septembre 2006, à 18 heures, salle de réunion de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérard, Vice-présidents.

Mme ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. BOIZET Bernard, BLOCH Maurice, DERVOUOT Jackie, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice et STACHOWIAK Honoré formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEPERLIER Françoise, MM. BONNAUD Rémy, JUSZCAZK Mieczyslaw et RENAULT Michel.

Secrétaire de séance : M. DERVOUOT Jackie.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Elaboration des cartes communales :

Dans le cadre de l'élaboration des cartes communales pour les communes de Chigy, Les Clérimois, La Postolle, Les Sièges et Vareilles, le Président de la Communauté de Communes de la Vanne informe les conseillers qu'une première réunion de contact, entre les maires des communes concernées et le cabinet retenu pour cette élaboration, aura lieu le mardi 10 octobre 2006 à 17 heures à la mairie de Villeneuve l'Archevêque.

Le Président ajoute que les services concernés de la Direction Départementale de l'Yonne sont également conviés à cette réunion.

Afin de mieux pouvoir présenter leurs communes respectives, les Maires desdites communes se muniront de documents géographiques et historiques.

Exonérations dans le cadre de la Z.R.R. :

Suite au classement de la Communauté de Communes de la Vanne en Zone de revitalisation rurale (Arrêté du 30 Décembre 2005), le Président présente au Conseil les dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts.

Considérant la nécessité d'offrir à la population des services médicaux de qualité et en quantité suffisante, de maintenir et développer les services à la personne, le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe professionnelle pour la part lui revenant, en application des dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts : les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires (avec extensions aux groupements professionnels ainsi qu'aux vétérinaires investis du mandat sanitaire) pour une durée de cinq ans.

Le Président présente au Conseil les dispositions de l'article 1464 B du Code Général des Impôts.

Considérant l'intérêt de favoriser l'implantation ou la reprise d'entreprises en vue de maintenir une activité économique et de favoriser l'emploi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la taxe professionnelle pour une durée de cinq ans les entreprises nouvelles qui bénéficient de l'exonération d'impôts sur les bénéfices prévue à l'article 44 sexies et 44 septies du Code Général des Impôts pour les établissements qu'elles ont créés ou repris.

Cependant, les membres du conseil ne souhaitent pas pratiquer d'exonération de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles entreprises.

Convention de mise à disposition du terrain de l'aire de tri de Les Clérimois :

Le Conseil autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de terrain suivante :

La commune de Les Clérimois met à disposition de la Communauté de Communes de la Vanne un terrain situé sur la parcelle située
cadastrée d'une superficie de m² et d'une
valeur de €uros pour la création d'une aire de tri sélectif.

Convention de mise à disposition du terrain de l'aire de tri de Les Sièges

Le Conseil autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de terrain suivante :

La commune de Les Sièges met à disposition de la Communauté de Communes de la Vanne un terrain situé sur la parcelle située
cadastrée d'une superficie de m² et d'une
valeur de €uros pour la création d'une aire de tri sélectif.

Point sur les subventions :

Le Président rappelle aux membres du Conseil les montants des subventions versées ou en attente de versement pour les manifestations des associations de la Communauté.

Suite au bilan financier présenté par l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées de Les Sièges, légèrement déficitaire pour l'organisation d'un vide grenier, en date du 27 août 2006, certains conseillers expriment leur désaccord quand au versement d'une subvention, considérant que cette manifestation n'a pas de vocation culturelle. Le Président et le Maire des Sièges indiquent qu'en même temps que la braderie, il y avait un spectacle de danses et chants folkloriques ainsi qu'une exposition de voitures et tracteurs anciens.

Les membres du conseil décident d'allouer une subvention de 500€ à l'U.N.R.P.A. des Sièges pour l'organisation de son vide grenier par treize voix pour et deux voix contre.

Délibération modificative pour la Z.A.I. :

Le Conseil décide de verser à la section de fonctionnement au compte 6611, un montant de 16 € par prélèvement au compte 6045 afin de pouvoir régler les intérêts d'emprunt pour l'acquisition de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny.

Délibération modificative au BP 2006 :

Le Conseil décide de verser à la section de fonctionnement au compte 6554 un montant de 511 € par prélèvement au compte 6574 afin de pouvoir régler la participation annuelle 2005 au syndicat mixte AGEDI.

Questions diverses :

Aires de Tri :

Les membres du conseil discutent des difficultés rencontrées au niveau des aires de tri. Les petites communes de la Communauté rencontrent des difficultés pour organiser l'entretien de ces aires qui ressemblent rapidement à des décharges.

Les conseillers ont conscience des coûts qui seraient engendrés par l'embauche de personnel et l'achat d'un véhicule, nécessaires pour entretenir et maintenir un état de propreté satisfaisant sur ces points d'apport volontaire. Les membres du conseil s'opposent à une grande majorité à réaliser ces dépenses, persuadés que si les aires de tri étaient régulièrement et parfaitement nettoyées, les utilisateurs en profiteraient pour y déposer toutes leurs ordures et autres encombrants. Les aires de tris continueront à être entretenues par les communes.

Les Maires rappellent que les utilisateurs non respectueux des consignes de recyclage en vigueur sur ces aires de tri peuvent être verbalisés.

Cependant, les conseillers s'accordent sur la nécessité de faire l'acquisition d'affichettes claires et explicites qui seront collées sur les containers 'Corps Creux' pour indiquer à la population quels types de déchets y déposer.

Révision du Plan d'Occupation des Sols de Molinons :

Le Président fait lecture de la délibération de la commune de Molinons du 19 mai 2006 qui engage la révision simplifiée de son P.O.S. pour autoriser l'extension des constructions non liées à l'agriculture en zone NC et la construction de leurs annexes accolées.

Z.A.I. – Contact avec une entreprise :

Le Président informe les conseillers qu'il est en contact avec une société qui serait éventuellement intéressée pour faire l'acquisition des terrains de la Z.A.I. Il précise également que, pour l'instant, il s'agit d'une simple prise de contact.

Concours des Maisons Fleuries 2006 :

Les membres du conseil décident de maintenir le prix de 80 € euros offert par la Communauté de Communes de la Vanne pour les gagnants aux concours des maisons fleuries organisés dans les communes de Chigy, Villeneuve l'Archevêque et Vareilles.

L'association des Amis d'El Lobo II :

Une cérémonie du Souvenir s'est déroulée le samedi 2 septembre 2006 au Mémorial Franco-Américain de la 8^{ème} US Army Air Force sur l'aire de la Grenouillère à Chigy, avec la présence de Madame Hélène PATTON, petite fille du Général Patton, Commandant de la 3^{ème} Armée Américaine qui libéra la région sénonaise en août 1944.

Projet de Vélo-rail sur la commune de Chigy :

Le Président fait lecture du courrier de la SNCF adressé à Monsieur BLOCH qui stipule que les constituants de la voie ferrée nécessaires à la création du vélo-rail seront remis en place dans les meilleurs délais.

Monsieur BLOCH précise que le projet devrait aboutir au printemps 2007.

Rencontre avec le Sous Préfet :

Le Président fait lecture des remerciements du Sous Préfet qui a été sensible à l'accueil qui lui a été réservé le 06 juillet dernier.

Fréquentation de la déchèterie de Villeneuve :

Depuis son ouverture en date du 24 septembre 2005, la déchèterie a accueilli 3637 usagers, répartis comme suit :

360 domiciliés à Bagneaux,
97 domiciliés à Chigy,
22 domiciliés à Les Clérimois,
91 domiciliés à La Postolle,
110 domiciliés à Les Sièges,
81 domiciliés à Vareilles,
2816 domiciliés à Villeneuve l'Archevêque,
60 domiciliés à Flacy (autorisés par convention en date du 1^{er} juillet).

Visite de Coved et Sorepar :

Le Président informe les conseillers qu'il a reçu en son bureau les responsables des Sociétés COVED et SOREPAR. Ces derniers lui ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient lors de la collecte des ordures ménagères, à savoir :

- l'interdiction de faire une marche arrière avec les véhicules de collecte (ce qui, désormais leur interdira l'accès à certaines rues étroites ou impasses des communes collectées).
- les détournements des camions bennes lors des fermetures pour raison technique, de l'usine d'incinération de Sens vers le centre d'enfouissement de Champigny (ce qui engendre des frais supplémentaires pour les kilomètres effectués en sus).

Différentes solutions sont envisageables et seront proposées ultérieurement.

Festival en Othe :

Le Président informe les conseillers que le prochain Conseil d'Administration de l'Association Festival en Othe se tiendra le 25 septembre à 19h30 à Auxon.

Congrès des Maires de France :

Le Président propose son pouvoir aux conseillers intéressés pour assister au 89^{ème} Congrès des Maires et Présidents de communautés de France.

Projet de centrale éolienne sur la commune de Les Clérimois :

Monsieur VAUCOULON présente le projet d'implantation de quatre éoliennes sur la commune de Les Clérimois. Monsieur VAUCOULON invite également les conseillers à la réunion publique d'information qui se tiendra à la salle polyvalente de Les Clérimois le 29 septembre 2006 à 20 heures.

La séance est levée à 19 heures 50.